

Interpellation de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, sur l'implantation de l'Armée à Besançon

M. JACQUEMIN : Je voulais revenir Monsieur le Maire sur un dossier dont nous avons déjà parlé ici il y a deux ans maintenant. J'ai regardé les comptes rendus, c'était le 5 février 1990. Il s'agissait du transfert à Belfort de l'ERM. Nous avons je crois pris, ensemble d'ailleurs, une motion pour s'élever contre ce déménagement d'un établissement militaire important puisqu'il emploie 200 personnes. Nous avons transmis sans succès une demande d'annulation de ce projet. Or deux ans après il me paraît important de refaire le point. Pourquoi ? Des éléments nouveaux sont intervenus, notamment la réduction des dépenses militaires et je me demande si, à nouveau, nous ne pourrions pas tenter notre chance pour faire abandonner ce projet qui apparaît comme inutilement coûteux. Je rappelle que le déplacement de l'ERM se ferait non pas dans les locaux belfortains existants puisque ce sont des locaux au centre de Belfort que convoite la Municipalité de cette ville, mais se ferait sur un autre site qui est celui des Fougeraies et qu'il en coûterait pour la Nation 200 millions de francs. Donc un projet très coûteux tant en investissement qu'en fonctionnement dont l'utilité n'est pas évidente puisque le centre de gravité des matériels militaires à entretenir ne se trouve pas du tout aux Fougeraies mais plutôt dans notre capitale régionale.

Aussi me semble-t-il important, Monsieur le Maire, que nous remettions le fer au feu sur cette affaire et que nous reprenions notre bâton de pèlerin pour faire abandonner ce projet au Ministère de la Défense, d'autant que toutes les promesses de reclassement des personnels, et ils sont 200, ne sont pour le moment que de vaines paroles et de vaines promesses. L'inquiétude persiste donc dans le personnel.

Aussi je vous propose, chers collègues, d'essayer soit de prendre une délibération rappelant notre position d'il y a deux ans, soit de refaire une démarche plus solennelle auprès du Ministre actuel de la Défense. On pourrait d'ailleurs rédiger une motion très courte Monsieur le Maire qui pourrait être libellée ainsi :

«Le Conseil Municipal de Besançon, lors de sa séance du 17 février 1992, réitère auprès de M. le Ministre de la Défense, sa ferme volonté de voir maintenu à Besançon, l'Établissement Régional du Matériel.

Le projet de transfert de l'ERM à Belfort se confirme en effet comme inutilement coûteux tant au niveau des investissements que des coûts de gestion. Par ailleurs, se poserait un épineux problème de reclassement des personnels concernés.

Le Conseil Municipal sollicite une nouvelle fois de M. le Ministre de la Défense une réponse favorable à la demande expresse qui lui avait déjà été faite d'annulation de ce projet de transfert».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je partage tout à fait votre point de vue et je crois qu'on peut adopter cette motion facilement. Je voudrais simplement rappeler que j'avais fait personnellement et vous aussi, de nombreuses démarches à l'époque où le Ministre de l'Armée et de la Défense était notre voisin, et sans résultats. Nous avons effectivement adopté une motion au Conseil Municipal en février 1990 que nous avons envoyée au Ministère concerné. Depuis que le Ministre a changé, je suis intervenu par courrier auprès de M. JOXE avec les mêmes réponses et je me propose prochainement de voir le Délégué aux restructurations militaires qui est Gérard WOLF que je connais et qui a en charge maintenant toutes ces restructurations militaires et industrielles pour le compte de l'Armée.

Donc nous pourrions effectivement adopter cette motion, rappeler au Ministre que l'ERM a intérêt, financièrement aussi, à rester sur Besançon et je crois que ce serait utile pour notre ville.

Je dois toutefois signaler que j'avais obtenu de M. CHEVENEMENT, Ministre de la Défense à l'époque, que Besançon soit le siège de la circonscription militaire de Défense. Vous me direz que cela n'a pas amené grand-chose. Si, puisque finalement nous avons accueilli 260 personnes sur Besançon depuis cette décision, 160 personnels militaires et 100 personnels civils. Nous avons le compte puisque nous avons été chargés, avec d'autres collectivités, de loger ces familles car il n'y avait pas suffisamment de place. Donc nous avons un gain avec la CMD, et il faut aussi le signaler car dire que si l'ERM s'en va, ce

serait la faute à Belfort, c'est vrai, il est vrai aussi qu'en insistant et je l'avais fait auprès de M. CHEVENEMENT pour que ce soit Besançon et non Dijon qui soit siège de la circonscription militaire de Défense, cela a apporté un plus sur Besançon. Il est le moins probable, possible, presque certain mais on peut encore essayer d'actionner le Ministère de la Défense, donc on le fera avec cette motion, que l'Assemblée, je pense, peut adopter sans réticence aucune, sans opposition, sans abstention. Monsieur PIERLOT est défavorable ?

M. PIERLOT : Non, je ne suis pas défavorable, je m'abstiens car nous préférions qu'on parle de reconversion de l'Armée plutôt que garder l'Armée. Dans la mesure où l'Est et l'Ouest sont en train de démilitariser, pour nous le problème le plus important, c'est la reconversion de l'Armée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est autre chose, c'est un problème philosophique. Aujourd'hui, nous nous attachons à conserver ce qui est là et notamment toutes les familles. J'ai le chiffre exact que cela représente : 151 civils encore au 1^{er} mai 1991 et 47 militaires, cela fait presque 200 avec la CMD, nous en avons «récupéré» 260 mais ce n'est pas ce compte là que j'espère faire passer, c'est le fait qu'on puisse essayer d'obtenir le maintien de l'ERM à Besançon, donc nous le ferons tous ensemble.

L'Assemblée Communale, à l'unanimité moins une abstention, adopte la motion qui lui est soumise.